

AVIS DE SÉLECTION PRÉALABLE
POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

POUR L'EXPLOITATION EXCLUSIVE D'UN LOT CONSTITUÉ DE DEUX UNITÉS
COMMERCIALES AFFECTÉES À UNE ACTIVITÉ DE BOUCHERIE AU SEIN DU MARCHÉ
COUVERT D'ALBI



Procédure prévue à l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques

- Dénomination de la collectivité :

Mairie d'Albi Service domaine public 16 rue de l'Hôtel de ville 81000 ALBI
Téléphone : 0563491291 Mail : domainepublic.secretariat@mairie-albi.fr

- Description du lot et attentes de la collectivité :

La ville d'Albi propriétaire du Marché Couvert, entièrement réhabilité en 2007, souhaite mettre à disposition d'un boucher, deux unités commerciales (UC) constituant un seul et même lot au sein de son marché.

Les deux UC n°14 et 15 présentent un total de 18 m² de surface destinée à la vente et 9,2 m² de réserves qui pourront contenir une chambre froide à charge de l'exploitant. La longueur totale est de 7,89 m x 2,07 m pour l'espace de vente, et 7,89 m x 1,16 m pour la réserve équipée d'une porte avec serrure.

L'espace mis à disposition est équipé de 2 arrivées électriques et eau sur la partie loge et branchements d'eau dans la réserve. La loge contient deux lignes téléphoniques. Les contrats à l'exception de l'eau qui est refacturée par la ville, seront à traiter directement entre l'exploitant et les opérateurs de réseaux.

La loge sera disponible à partir du 1^{er} février 2020.

Conformément au règlement intérieur du marché couvert, l'activité commerciale devra être exercée 6 jours / 7 de 8 h 00 à 14 h 00 du mardi au vendredi ainsi que les dimanches et jours fériés, et de 07 h 00 à 14 h 00 les samedis.

Les critères qui permettront à la collectivité de retenir le meilleur professionnel pour bénéficier de l'autorisation d'occupation du présent lot pour une durée de 8 années sont les suivants, présentés par ordre de priorité :

1- La qualité de boucher travaillant de préférence des produits issus de l'élevage local, au regard d'un engagement de sa part sur ses filières d'approvisionnement privilégiant les circuits courts et de proximité et disposant d'un atelier de transformation sur le territoire communal ou s'en approchant.

2- Il est demandé la présentation d'un dossier de candidature comportant une lettre de motivation indiquant les raisons pour lesquelles il souhaite s'implanter dans le marché couvert d'Albi avec la mise en valeur de ses qualités. Il précisera également les moyens humains et matériels qui seront affectés à son activité. Il

développera son parcours personnel ainsi que celui de ses employés s'il s'appuie sur des compétences complémentaires.

3- Conditions pratiques d'exploitation des unités commerciales affectées en détaillant les mesures prises en matière d'hygiène et de sécurité, en matière de transport et de stockage des produits présentés aux clients et en réserve.

Les candidats à la mise à disposition de la loge présenteront un prévisionnel des investissements qu'ils s'engagent à réaliser avec amortissement maximum sur la durée de la convention de 8 années. Cette présentation sera accompagné d'un planning avec les délais nécessaires à l'ouverture de l'étal.

Les candidats peuvent télécharger sur le site dédié de la ville :

<https://webmarche.adullact.org/app.php/consultation/3141>

- les plans du lot mis à disposition,
- le règlement intérieur du marché couvert,
- le cahier des charges d'aménagement des loges,
- la convention type d'occupation temporaire du domaine public,
- la délibération relative aux droits de place en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

La date limite de remise des propositions de prise d'exploitation de la loge **est fixée au 8 janvier 2020 à 12 h 00.**

Les candidats indiqueront leurs coordonnées afin qu'ils puissent être contactés en vue de la présentation de leur projet aux personnes en charge de la gestion du marché couvert.

Plus d'infos : <https://webmarche.adullact.org/app.php/consultation/3141>